

Comprendre les produits financiers Actions / Obligations: Actions

Investir en actions

Publié le 18 octobre 2018

Investir en actions, c'est soutenir le développement d'une société, en espérant de bons rendements pour votre épargne. Choisir les actions, c'est opter pour un investissement de long terme. Actions cotées, actions non cotées, investissement en direct ou via des fonds : quelles différences ? Comment investir ? Le point ici.



Infographie : les actions, en direct ou via des fonds ?

Vous souhaitez investir en actions, mais vous ne savez pas comment faire ? Vous pouvez investir en direct ou via des fonds en fonction de vos connaissances et du temps que vous souhaitez y consacrer. Pour vous éclairer dans votre choix, consultez notre infographie. > Lire la suite



Investir en actions cotées en bourse

En investissant en actions cotées, vous financez le développement de sociétés présentes en bourse, tout en espérant obtenir sur le long terme un rendement plus intéressant que celui des placements sans risque. Pourquoi et comment investir en actions cotées ? A quoi devez-vous penser avant de vous lancer ? > Lire la suite



Nominatif ou au porteur ? Bien choisir le mode de détention de vos actions

Quand vous investissez en direct, vous avez la possibilité de choisir le mode de détention de vos actions : au nominatif, c'est-à-dire en conservant vous-même vos actions, ou au porteur, en confiant la conservation de vos actions à un intermédiaire financier. Quels sont les avantages et les inconvénients de ces deux modes de détention ? > Lire la suite



Les frais d'un portefeuille en direct

Détenir des actions en direct entraîne des frais : frais d'achat, frais de vente, droits de garde... Pour mieux évaluer les frais liés à vos investissements en actions, consultez notre infographie sur les frais moyens pratiqués sur internet par les banques traditionnelles et les courtiers en ligne spécialisés dans l'épargne. > Lire la suite



Investir en actions non cotées

Les actions non cotées, souvent proposées dans le cadre du développement de petites et moyennes entreprises, ne sont pas échangeables sur les marchés boursiers. Elles peuvent être très risquées car il s'agit d'un placement peu liquide. > Lire la suite

Les actions, ce n'est pas pour moi : halte aux idées reçues !

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02



L'investissement en actions est pour vous un placement obscur, compliqué, risqué et coûteux ? Halte aux idées reçues ! L'AMF répond aux questions que vous pouvez vous poser sur les placements en actions. > [Lire la suite](#)

[Fiche pratique : investir en actions](#)

[Guide : pourquoi et comment investir en actions cotées](#)

[Dossier : l'actionnariat individuel](#)



Haut de page